Image not found or type unknown

Confronté à un problème de singularisatio pour un titre de sejour

Par **Miguel85**, le **19/08/2015** à **15:03**

Bonjour
Depuis 8 ans je vis en couple avec ma femme qui est reconnue réfugiée politique en France et nous avons deux garçons, il y'a un an que nous sommes pacsé. et depuis un moment ma situation irrégulière ne s'améliore pas, j'aimerais savoir qu'elle démarche dont je dois effectuer afin de régulariser mon titre de séjour.

Par **youris**, le **19/08/2015** à **16:36**

bonjour,
le statut de réfugié s'applique automatiquement aux enfants mineurs et au conjoint (époux)du réfugié statutaire selon une décision du conseil d'état.
en autres conditions, il faut pour les 2 époux,être de même nationalité et pour les enfants, être entré en france avant leurs 18 ans.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés